

**CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DE TECHNICIENS DE  
RECHERCHE ET DE FORMATION**

**Bap F**

**TECHNICIEN Externe d'information documentaire et de collections  
patrimoniales**

**Epreuve Professionnelle**

**Durée : 1 heure – Coefficient 4**

**Date de l'épreuve : lundi 11 juin 2017 de 9h à 10h**

Epreuve professionnelle (1h) :

Vous devez effectuer une opération de désherbage dans le service de documentation ou d'archives dans lequel vous êtes affecté. Définissez, donnez les raisons et les critères de désherbage (1 page), et indiquez comment mettre en œuvre cette opération au sein de votre équipe (vous-même et 2 adjoints techniques) (1 page).

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance